

**LE CENTRE D'EXPOSITION  
MONT-LAURIER  
ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 2023**

**SOMMAIRE**

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8 - 9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 17
Renseignements complémentaires	18 - 19



## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux administrateurs de  
LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Tel que précisé dans les principales méthodes comptables à la note 2, l'organisme impute le coût de ses immobilisations corporelles aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont acquises. À cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif pour l'exercice 2022 puisque les immobilisations corporelles détenues par l'organisme devaient être capitalisées à l'actif dans les états financiers et amorties selon la méthode établie. Par conséquent, si l'on avait capitalisé les immobilisations détenues et que l'on avait calculé annuellement une charge d'amortissement, les revenus de l'exercice 2022 auraient été inférieurs de 161 238 \$ et les dépenses de l'exercice auraient été inférieures de 161 238 \$.

De plus, comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de dons, contributions et activités de financement dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons, contributions et activités de financement, aux résultats nets, à l'actif net et à l'actif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mayer Millaire et associés CPA inc.*

**Par Audrey Bellehumeur, CPA auditeur**

Mont-Laurier (Québec)

Le 5 juin 2023

# LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER

## RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

Page 6

	2023	2022
<b>Produits</b>		
Subventions et services (tableau A)	244 897 \$	387 024 \$
Dons, contributions et activités de financement (tableau B)	35 086	54 187
	<b>279 983</b>	<b>441 211</b>
<b>Charges</b>		
Administration générale et coordination (tableau C)	148 014	135 105
Activités muséologiques et éducatives (tableau D)	37 062	25 761
Frais de propriété (tableau E)	20 601	24 288
Frais de réaménagement (tableau F)	70 049	206 678
	<b>275 726</b>	<b>391 832</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>4 257 \$</b>	<b>49 379 \$</b>

**LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER  
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

	Affecté - Ressources humaines	Affecté - Fonds de prévoyance	Affecté - Site Web	Non affecté	2023 Total	2022 Total
<b>Solde au début</b>	38 818 \$	15 000 \$	5 745 \$	49 379 \$	108 942 \$	59 563 \$
Excédent des produits sur les charges	-	-	-	4 257	4 257	49 379
<b>Solde à la fin</b>	38 818 \$	15 000 \$	5 745 \$	53 636 \$	113 199 \$	108 942 \$

# LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER

## BILAN

31 MARS 2023

Page 8

	2023	2022
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	182 793 \$	221 311 \$
Débiteurs (note 3)	22 769	95 252
Frais payés d'avance	3 577	484
Subvention à recevoir affectée au remboursement d'une dette encaissable au cours du prochain exercice (note 4)	94 950	91 419
	<b>304 089</b>	408 466
Subvention à recevoir affectée au remboursement d'une dette (note 4)	902 558	997 481
	<b>1 206 647 \$</b>	1 405 947 \$



# LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER

## BILAN


31 MARS 2023

Page 9

	2023	2022
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Emprunts bancaires (note 5)	- \$	51 327 \$
Créditeurs (note 6)	35 423	69 220
Subventions perçues d'avance (note 7)	60 517	87 558
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	94 950	91 419
	<b>190 890</b>	299 524
Dette à long terme (note 8)	902 558	997 481
	<b>1 093 448</b>	1 297 005
<b>Actif net</b>		
Affecté - Ressources humaines	38 818	38 818
Affecté - Fonds de prévoyance	15 000	15 000
Affecté - Site Web	5 745	5 745
Non affecté	53 636	49 379
	<b>113 199</b>	108 942
	<b>1 206 647 \$</b>	1 405 947 \$

Opérations entre apparentés (note 9)

Engagements contractuels (note 10)

  
\_\_\_\_\_, administrateur

  
\_\_\_\_\_, administrateur

**LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER****FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

Page 10

	2023	2022
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	4 257 \$	49 379 \$
<b>Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :</b>		
Débiteurs	72 483	906 675
Frais payés d'avance	(3 093)	-
Créditeurs	(33 797)	23 033
Subventions perçues d'avance	(27 041)	(6 915)
	8 552	922 793
	12 809	972 172
<b>Activité d'investissement</b>		
Subvention à recevoir affectée au remboursement d'une dette	91 392	(1 088 900)
<b>Activités de financement</b>		
Variation nette de l'emprunt bancaire	(51 327)	(878 680)
Emprunts à long terme	(91 392)	1 088 900
	(142 719)	210 220
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(38 518)</b>	<b>93 492</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<b>221 311</b>	<b>127 819</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>182 793 \$</b>	<b>221 311 \$</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

**1. Statuts constitutifs et nature des activités**

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), administre un centre d'exposition et est considéré comme un organisme sans but lucratif aux fins de l'impôt sur les bénéfices.

**2. Principales méthodes comptables**

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**Utilisation d'estimations**

Pour préparer les états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur le montant des actifs et des passifs et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur le montant des produits et des charges de l'exercice. Ces estimations sont révisées périodiquement et, s'ils s'avèrent nécessaires, des ajustements sont portés aux résultats de l'exercice où ils sont connus.

**Constatation des produits**

Les produits de camp de jour et d'activités culturelles sont constatés lorsque les services sont rendus conformément aux conditions des accords de vente.

**Constatation des apports**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

**Contributions en nature**

Les contributions en nature sont comptabilisées aux états financiers de l'organisme lorsqu'il est possible de déterminer de manière précise la valeur du service reçu.

**Services reçus à titre bénévole**

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

### Instruments financiers

#### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur.

Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

#### *Évaluation ultérieure*

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et de la subvention à recevoir affectée au remboursement d'une dette.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des emprunts bancaires, des créditeurs et de la dette à long terme.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'organisme présente, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

## 3. Débiteurs

	2023	2022
Subventions à recevoir	11 838 \$	73 487 \$
Contribution à recevoir	-	5 000
Taxes de vente à recevoir	139	4 983
Intérêts courus à recevoir	10 792	11 782
	22 769 \$	95 252 \$

**4. Subvention à recevoir affectée au remboursement d'une dette**

	2023	2022
L'organisme a obtenu une subvention en provenance du Ministère de la Culture et des Communications d'un montant de 1 088 900 \$, encaissable sur 10 versements semestriels de 65 953 \$, capital et intérêts et renouvelable au cours de l'exercice 2027. L'organisme a contracté un emprunt auprès de Desjardins d'un montant de 1 088 900 \$ afin d'avoir les liquidités pour la réalisation du projet de réaménagement. Ainsi, la subvention est affectée au remboursement de la dette à long terme.	997 508 \$	1 088 900 \$
Subvention à recevoir affectée au remboursement d'une dette encaissable au cours du prochain exercice	94 950	91 419
	<b>902 558 \$</b>	<b>997 481 \$</b>

Les encaissements à recevoir au cours des quatre prochains exercices sont estimés aux montants suivants :

2024	94 950 \$
2025	98 466
2026	102 336
2027	106 260
	<b>402 012 \$</b>

**5. Emprunts bancaires**

	2023	2022
Emprunt bancaire d'un montant maximum autorisé de 850 709 \$, intérêts au taux préférentiel majoré de 0,50 % et garanti par un cautionnement de la Ville de Mont-Laurier ainsi que par une hypothèque mobilière de 1er rang sur la subvention de Patrimoine Canada.	- \$	51 327 \$

Au cours de l'exercice, l'organisme a procédé à la fermeture de l'emprunt bancaire d'un montant maximum autorisé de 850 709 \$.

L'organisme dispose de deux autres emprunts bancaires qui sont inutilisés au 31 mars 2023.

Le premier est un emprunt bancaire d'un montant maximum autorisé de 1 \$, portant intérêts au taux préférentiel majoré de 0,50 % et garanti par un cautionnement de la Ville de Mont-Laurier ainsi que par une hypothèque mobilière de 1er rang sur la subvention de MCCQ.

**5. Emprunts bancaires (suite)**

Le deuxième est un emprunt bancaire d'un montant maximum autorisé de 20 000 \$, portant intérêts au taux préférentiel majoré de 4,75 %.

Au 31 mars 2023, le taux préférentiel était de 6,7 %.

**6. Crédoiteurs**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Fournisseurs et charges à payer	1 785 \$	33 103 \$
Salaires, charges sociales et vacances à payer	22 846	24 197
Intérêts courus à payer	10 792	11 920
	<b>35 423 \$</b>	<b>69 220 \$</b>

Les sommes à remettre à l'État sont de 11 323 \$ (13 010 \$ en 2022).

**7. Subventions perçues d'avance**

	<b>Solde au début</b>	<b>Encaissées au cours de l'exercice</b>	<b>Constatées à titre de revenus de l'exercice</b>	<b>Solde à la fin</b>
Subvention - Caisse Desjardins	- \$	9 000 \$	(5 000) \$	4 000 \$
Subvention - Ville de Mont-Laurier	87 558	-	(31 041)	56 517
	<b>87 558 \$</b>	<b>9 000 \$</b>	<b>(36 041) \$</b>	<b>60 517 \$</b>

**8. Dette à long terme**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Emprunt d'un montant autorisé de 1 088 900 \$, 3,8 %, garanti par un cautionnement de la Ville de Mont-Laurier ainsi que par une hypothèque mobilière de 1er rang sur la subvention de MCCQ, remboursable par versements semestriels de 65 953 \$, capital et intérêts et renouvelable au cours de l'exercice 2027.	<b>997 508 \$</b>	1 088 900 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	<b>94 950</b>	91 419
	<b>902 558 \$</b>	997 481 \$

Les versements en capital à effectuer et le solde renouvelable au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

	<b>Exigibles</b>	<b>Renouvelable</b>
2024	94 950 \$	- \$
2025	98 466	-
2026	102 336	-
2027	106 260	595 496
	<b>402 012 \$</b>	<b>595 496 \$</b>

**9. Opérations entre apparentés**

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par l'organisme avec des apparentés au cours de l'exercice :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Charges</b>		
Administrateur	<b>2 500 \$</b>	- \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

**10. Engagements contractuels**

L'engagement pris par l'organisme en lien avec les frais de construction pour le projet de réaménagement totalisent 49 993 \$ avant taxes et le versement à effectuer au cours du prochain exercice est le suivant :

2024	49 993 \$
------	-----------

**11. Immobilisations corporelles imputées aux résultats**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées conformément à la méthode comptable divulguée à la note 2. Le coût des immobilisations détenues par l'organisme se détaille comme suit :

	2023	2022
Équipements d'exposition et de bureau	266 575 \$	242 147 \$
Oeuvres et art public	18 985	18 985
Améliorations locatives	1 486 629	1 483 170
	<b>1 772 189 \$</b>	<b>1 744 302 \$</b>

Au cours de l'exercice, l'organisme a acquis pour 3 459 \$ en améliorations locatives et pour 24 428 \$ d'équipements, tous présentés dans les dépenses « Frais de réaménagement » du tableau F.

**12. Instruments financiers****Risques et concentrations**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2023.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque qu'un organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses créiteurs et de sa dette long terme. Le risque lié à la dette long terme est atténué du fait que celle-ci est subventionnée.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variable assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.



**13. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

**LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

Page 18

	2023	2022
<b>Tableau A - Subventions et services</b>		
Subvention - CALQ	160 734 \$	126 101 \$
Subvention - Ville de Mont-Laurier	4 000	4 000
Subvention - MRC d'Antoine-Labelle	5 000	10 000
Subvention - Emploi été Canada	4 598	-
Subvention - MCCQ - Projet réaménagement	39 524	224 845
Subvention - Ville de Mont-Laurier - Projet réaménagement	31 041	8 052
Subvention - Caisse Desjardins - Projet réaménagement	-	2 000
Subvention - MCCQ - Projet inclusion	-	12 329
Subvention (remboursement) - Subvention salariale temporaire pour les employeurs	-	(303)
	<b>244 897 \$</b>	<b>387 024 \$</b>

**Tableau B - Dons, contributions et activités de financement**

Contribution - CSSHL	20 975 \$	10 000 \$
Contribution - Caisse Desjardins	5 000	5 000
Commandites	3 500	1 750
Campagne d'autofinancement	1 101	1 625
Dons	1 308	1 476
Contribution en nature - Loyer - Ville de Mont-Laurier	-	26 125
Contribution en nature - Chargé de projet - Ville de Mont-Laurier	-	4 430
Autres revenus	2 497	188
Revenus d'intérêts	705	3 593
	<b>35 086 \$</b>	<b>54 187 \$</b>

**Tableau C - Administration générale et coordination**

Salaires et charges sociales	126 162 \$	119 291 \$
Honoraires professionnels	14 031	9 272
Fournitures et frais de bureau	5 774	4 575
Téléphone et internet	-	321
Frais de déplacements	27	-
Cotisations et abonnements	964	707
Poste et messagerie	692	503
Intérêts et frais bancaires	364	436
	<b>148 014 \$</b>	<b>135 105 \$</b>

**LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

Page 19

	2023	2022
<b>Tableau D - Activités muséologiques et éducatives</b>		
Droits d'exposition et cachets	13 892 \$	8 390 \$
Publicité et promotion	5 376	7 353
Frais d'exposition	8 947	3 489
Transport	2 378	1 527
Hébergement	3 565	1 569
Activités éducatives	2 904	3 433
	<b>37 062 \$</b>	<b>25 761 \$</b>

**Tableau E - Frais de propriété**

Loyer	- \$	26 125 \$
Entretien des locaux et équipements	8 463	3 284
Remboursement de taxes antérieures	-	(15 633)
Assurances	6 530	5 438
Taxes et permis	5 608	5 074
	<b>20 601 \$</b>	<b>24 288 \$</b>

**Tableau F - Frais de réaménagement**

Améliorations locatives	3 459 \$	105 100 \$
Équipements	24 428	56 138
Honoraires professionnels	1 491	12 844
Intérêts sur emprunt bancaire	1 147	20 814
Intérêts sur la dette à long terme	39 524	11 782
	<b>70 049 \$</b>	<b>206 678 \$</b>